

## **UIAD-Université Inter-Age du Dauphiné**

Depuis septembre 2012, le CCAS de Saint-Marcellin s'est engagé aux côtés l'UIAD à permettre aux Saint-Marcellinois de plus de 60 ans non-imposables de bénéficier d'une prise en charge partielle de leur frais d'inscription à cette association. Cela permet aux personnes aux revenus modestes d'avoir accès aux activités que l'université, en particulier les conférences mensuelles organiséesP à Saint-Marcellin

L'adhésion annuelle initiale est de 28 €. Pour les personnes bénéficiant de cette aide l'adhésion est ramenée à 9 € pour l'année 2013-2014.

Pour bénéficier de ce tarif prenez rendez-vous au bureau de l'IUAD, auprès de M. Lespinard, correspondant de l'UIAD à Saint-Marcellin (06 48 08 29 28), à qui vous présenterez votre avis de non-imposition.